

106/246



Procès Verbaux
Rapports



Commission de Surveillance du Centre Municipal
d'Orientation Professionnelle

mandat Cordonnier 1945 / 1947



COMMISSION de SURVEILLANCE

du CENTRE MUNICIPAL d'ORIENTATION PROFESSIONNELLE de LILLE

Procès-Verbal de la Réunion du Lundi 27 JANVIER 1947

M.M. les Membres de la Commission de Surveillance du Centre Municipal d'Orientation Professionnelle de Lille se sont réunis à l'Hôtel de Ville (Bureau de M. Vandenhende) le Lundi 27 Janvier 1947 à 18 heures 30 sous la présidence de M. COQUART, adjoint au Maire, délégué à l'Instruction Publique.

Etaient présents :

M.M. COQUART, adjoint au Maire,
BUSSIERE, représentant l'Inspecteur d'Académie,
DE BECKER, Conseiller Municipal,
Mlle d'ESTREES, Directrice du Collège Technique,
Mme DUMANOIR, Conseiller Municipal,
M.M. FERTEIN, représentant l'Inspecteur divisionnaire du Travail,
Dr FICHELLE, Médecin du Centre,
FOULON, représentant la Chambre des Métiers,
FONTAINE, Directeur du Collège Technique,
LALLAU, Directeur du Centre,
VANDENHENDE, Chef de la 4ème Division.

Excusés :

M.M. DRUESNES, Inspecteur de l'Enseignement Technique,
LECOMTE, Adjoint au Maire,
MICHEL, représentant M. Vanderhaegen, de la Chambre de Commerce,
REGNIER, Conseiller Municipal,
Dr SIMONOT, adjoint au maire,
Le Secrétaire Administratif de l'Union Locale des Syndicats
ouvriers de Lille,
WILSON, Conseiller Municipal.

M. COQUART, Président, ouvre la séance et le Procès-Verbal de la réunion du 23 Janvier 1946 est lu et adopté sans observation.

I° - Rapport moral de l'année 1946 -

Pour faciliter la discussion, comme les années précédentes, le rapport moral, document de 21 pages, a été adressée aux membres de la Commission en même temps que la convocation. Cette façon de procéder permet à M. COQUART de demander immédiatement les observations qu'a amenée la lecture de ce rapport.

Après des remarques de M. FERTEIN quant au nombre d'enfants orientés et au contrôle du Conseil d'O.P. auxquelles répond M. le Président, la Commission, sur la proposition de M. COQUART, approuve le rapport très documenté qui lui est présenté et adresse des félicitations au Directeur, au Médecin et au personnel du Centre pour son action pour l'année écoulée.

2°- DEMANDE de SUBVENTION de L'ETAT -

En 1945, nous avons obtenu une subvention d'Etat de 20.000Frs.
En 1946, une subvention d'Etat de 55.000 Frs avait été demandée:
une somme de 40.000 frs nous a été allouée.

La Commission, sur la proposition de son président, propose de renouveler, pour 1947, une demande de subvention d'Etat de 55.000 Frs.

3°- PARTICIPATION AUX JOURNEES d'ETUDES d'O.P.-

Des journées d'Etudes d'Orientation Professionnelle sont organisées à Paris, à la Pentecôte 1947, par l'Association Générale des Orienteurs de France.

Différentes questions vont y être étudiées :

- a) la question médicale en O.P.
- b) la question des déficients en O.P.
- c) le contrôle du Conseil d'O.P.

Ces séances seront placées sous la présidence générale de M. Le Rolland, Directeur de l'Enseignement Technique.

Puisque le Centre Municipal d'O.P. de Lille doit continuer le service en attendant la constitution du centre départemental, la Commission, sur la proposition du Président, estime qu'il est souhaitable que la Ville de Lille donne son adhésion à ces "journées d'études" et suggère que le Directeur du Centre soit désigné pour assister à ces travaux.

4°- 25° Anniversaire de la fondation du Centre Municipal d'O.P. de Lille.

Le Centre Municipal d'Orientation Professionnelle de Lille a été créé par délibération du Conseil Municipal en date du 16 Juin 1922, c'est-à-dire antérieurement au décret du 26 septembre 1922 réglementant l'Orientation Professionnelle en France. En fait, son activité a débuté en avril 1922.

Pendant ces vingt cinq années, ses diverses opérations annuelles ont été les suivantes :

1°- au début de l'année scolaire le centre fait établir les fiches scolaires d'O.P. de tous les enfants des écoles primaires publiques de la ville arrivant au terme de leur scolarité,

2°- suivant un tour établi, les enfants sont convoqués au Centre où ils viennent accompagnés de leur instituteur. Ils subissent un examen clinique complet avec radioscopie, un examen sensoriel et psycho-moteur et, en possession des données qui en résultent, reçoivent des conseils sur le choix d'une profession ou d'un métier, compte tenu des qualités et aptitudes, défauts et

inaptitudes, de la situation du marché du travail, etc... Ces conseils sont transmis aux familles par l'intermédiaire des directeurs d'école.

Depuis sa création, le Centre a orienté :

en 1922	272 enfants	
1923	285	"
1924	261	"
1925	408	"
1926	248	"
1927	206	"
1928	288	"
1929	178	"
1930	246	"
1931	353	"
1932	633	"
1933	797	"
1934	953	"
1935	751	"
1936	953	"
1937	791	" plus 166 mineurs délinquants
1938	753	" plus 102 " "
1939	739	" plus 88 " "
1940	350	"
1941	364	"
1942	680	"
1943	772	"
1944	641	"
1945	528	"
1946	580	"

Soit au total : 13.386 enfants représentant de 60 à 76 % de l'effectif sortant annuellement.

Un arrêté ministériel en date du 28 Juin 1946 a créé le Centre départemental obligatoire d'O.P. du Nord. Ce nouvel organisme qui va remplacer le Centre Municipal n'a pu encore s'installer. En attendant le Centre de Lille assure la continuité de l'oeuvre d'O.P.

Lorsque l'heure de la relève sonnera, l'Administration Municipale aura le droit de s'énorgueillir de son oeuvre : une des premières en France, elle a créé un Centre d'O.P. et ce centre a fonctionné un quart de siècle. Elle aura montré le chemin dans lequel s'engage maintenant l'Etat : une fois de plus la Ville de Lille aura été à l'avant garde du progrès, de la recherche du mieux-être des hommes.

La Commission, sur la proposition de son président, pense qu'il serait utile moins de consacrer cette date que de montrer l'effort de la Ville dans ce domaine en organisant fin Mars ou début Avril une conférence de presse.

Une suggestion de M. FONTAINE d'inviter également les directeurs d'école en ajoutant la projection d'un film d'O.P. va être étudiée.

La séance est levée à 19 h 45.

Le Président,

Le secrétaire de séance,

A. COQUART
Adjoint au Maire

R. LALLAU